

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 22 janvier 2010

Service instructeur
Direction du patrimoine et des sols

N° CP-2010-1-1-4

Service consulté

**REVISION DU TAUX DE L'INDEMNITE LOCATIVE
DES CENTRES MEDICO-SOCIAUX**

Résumé : *Le présent rapport a pour objet de réactualiser l'indemnité locative au m² versée aux collectivités territoriales pour les locaux mis à disposition de la Direction de la Solidarité pour les centres médico-sociaux. De 3,53 € par mois par m², elle pourrait être portée à 3,61 € par mois par m² au vu de l'évolution de l'indice INSEE du coût de la construction.*

Des conventions ont été passées entre le Département du Haut-Rhin et les communes pour la mise à disposition des locaux affectés au fonctionnement des centres médico-sociaux.

Par délibération de principe du 23 mars 2007, le Conseil Général a modifié les règles relatives à l'indemnisation des collectivités locales concernées par la mise à disposition de ces locaux. Celles-ci perçoivent, depuis le 1^{er} janvier 2008, une redevance calculée en fonction de la superficie des lieux, charges non comprises. Cette redevance, revalorisée chaque année au 1^{er} janvier, a été fixée à 3,53 € pour 2009.

En application de cette délibération, je vous propose de relever l'indemnité à 3,61 € le m² par mois à compter du 1^{er} janvier 2010, soit une augmentation calculée en fonction de l'évolution de l'indice INSEE du coût de la construction sur les quatre derniers trimestres connus (+ 2,38 %). Les crédits votés au BP 2010 pour subvenir à ces dépenses tiennent compte de cette évolution.

En conclusion, je vous propose de :

- décider de porter à 3,61 € par mois et par m² l'indemnité locative versée aux collectivités locales pour les locaux occupés par les centres médico-sociaux,

- préciser que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 011, nature 6132, fonction 50, du Budget Départemental 2010.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke that extends to the right.

Charles BUTTNER